



# COMITE DE DIRECTION

## PROCES-VERBAL n°04



Réunion Plénière du mardi 14 octobre 2025

**Président :** M. André VITIELLO  
**Secrétaire Général :** M. Bruno GIMENEZ  
**Présents :** Mmes Lydie BASTIEN – Cathy DARDON – Laurence RAVEL – Sandra ROMEO - MM Mehdi BENSALAH – Fabien BONARDI – Albert DI RE – Patrick FAUTRAD - Jean Bernard KISTON – David LE BRIS – Jean Paul PERON (en visio) – Alain SAVELLI – Philippe SULTAN  
**Excusés :** MM Antoine MANCINO – Francis PERCIPIED – Jean-Paul RUIZ  
**Assiste à la réunion :** Mme Nathalie COGGIA (Directrice Administrative)

### MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

### CORRESPONDANCE

#### ■ LIGUE MEDITERRANEE

- Adressant le fichier des dossiers FAFA réceptionnés à ce jour.

### INFORMATION

Mme Claire DEWOST a été embauché au District du Var comme Conseiller Territoriale en arbitrage. Elle aura en charge de développer et mettre en œuvre la politique départementale de l'arbitrage dans les domaines de la formation, du recrutement, de la détection et de la fidélisation des arbitres. Elle mènera conjointement avec la Ligue des actions techniques et assurera l'animation de l'équipe départementale en arbitrage (EDA).

Elle viendra en soutien des clubs dans le cadre de l'accompagnement à la sensibilisation à l'arbitrage et aider dans leurs missions, les bénévoles de la C.A.

### ADDITIF A LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

## District du Var de Football

**Commission du Statut de l'Arbitrage** : M. Alain BIMON représentera les clubs à la place de M. Alberto PORTELA, démissionnaire.

**Commission d'Appel Disciplinaire et Règlementaire** : Mme Marie-Jo BOURDIN remplacera M. Jean-Pierre MARY.

**L'ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER aura lieu le samedi 29 novembre 2025 à la Salle RESTOUBLES de GAREOULT**

---

*Prochaine réunion Plénière  
Mardi 14 octobre 2025*

**Le Président** : M. André VITIELLO  
**Le Secrétaire Général** : Bruno GIMENEZ